

-----Message d'origine-----

De : Pierre.Baril@mamr.gouv.qc.ca [mailto:Pierre.Baril@mamr.gouv.qc.ca]

Envoyé : 17 janvier 2007 16:28

À : Mondor, Sylvie (BAPE)

Objet : Schéma d'aménagement de la Ville de Lévis et le Projet de loi 55



241

DB94

Projet d'implantation du terminal méthanier
Rabaska et des infrastructures connexes

Lévis

6211-04-004

Madame Mondor,

À la suite de votre demande de ce jour, par téléphone, nous vous transmettons les deux documents concernés.

Le premier document est l'avis gouvernemental extrait de notre système de gestion des schémas d'aménagement. Il reprend textuellement le contenu de l'avis officiel signifié à la Ville de Lévis le 19 juillet 2002. L'avis portait sur le règlement R-064 édictant le schéma d'aménagement révisé. Ce règlement avait été adopté par la Municipalité régionale de comté de Desjardins le 28 novembre 2001. La lettre transmise au maire Jean Garon lui demandait de remplacer le schéma d'aménagement révisé dans les 120 jours de la date de signification conformément à l'article 56.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le second document joint à ce courriel est le Projet de loi No 55 (2006, chapitre 60). Ce projet de loi a été adopté par l'Assemblée nationale le 14 décembre 2006. Il contient notamment des dispositions applicables au schéma d'aménagement de la Ville de Lévis. Nous vous référons aux articles 131 et 132 de cette loi lesquels prescrivent des exigences de résultats à l'égard du schéma d'aménagement révisé, du plan d'urbanisme et de tout règlement de concordance.

Espérant le tout à votre satisfaction, acceptez mes salutations distinguées.

Pierre Baril
Ministère des Affaires municipales et des Régions
Tel: (418) 691-2015 poste 3047